

Règlement du championnat de France

Fédération française de go

11 juin 2010

1. Préambule

1.1 Objectifs et joueurs qualifiés

L'objectif du championnat de France de la FFG est triple. Il sert à décerner les titres de champion de France et de champion de France open. Il sert aussi à déterminer les participants français aux différentes compétitions internationales sur invitation.

Le championnat est réservé aux joueurs FFG licenciés de l'année en cours.

1.2 Déroulement

Il se déroule en 4 tours. Toutes les parties se jouent à égalité, en règle française, avec 7,5 points de komi.

Il est conseillé aux organisateurs des différents tours de nommer un arbitre avant chaque compétition. Cet arbitre aura en charge de régler tout problème non prévu par le présent règlement. Les organisateurs ont la possibilité d'inviter un joueur pour faire la parité si besoin est.

Le mode de tirage est au choix des organisateurs pour les tours locaux et régionaux. Pour les tours nationaux, un système suisse est utilisé.

1.3 Critères de départage

Les critères de départage sont les suivants (par ordre d'importance décroissante) :

- nombre de victoires ;
- SOS (somme des points des adversaires rencontrés) ;
- SOSOS (somme des SOS des adversaires rencontrés) ;
- meilleur niveau sur l'échelle depuis le premier janvier de l'année précédente.

Ce système de départage est proposé pour les tours locaux et régionaux, mais il est obligatoire pour le troisième tour.

2. Premier tour du championnat de France - Tour local

2.1 Objectifs

Ce premier tour relève de la responsabilité des clubs, et doit être organisé par eux avant fin février. Il permet de désigner les qualifiés de chaque club pour le deuxième tour.

2.2 Joueurs qualifiés

Peuvent participer à ce premier tour les licenciés de ces clubs pour l'année courante, 3k et plus faibles (plus précisément, n'ayant pas atteint ou dépassé sur l'échelle le niveau -200 au moins une fois l'année précédant le championnat).

2.3 Déroulement recommandé

Système suisse en n rondes (de préférence $n+1$ rondes pour 2_n joueurs). Si le nombre de joueurs est insuffisant (moins de 8), il est conseillé de se regrouper avec un club voisin ; si cette solution s'avère impossible, organiser un round-robin (tous les joueurs se rencontrent).

Les parties se déroulent en au moins 45 minutes par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres.

Les joueurs doivent être prévenus à l'avance du système de départage. Par défaut, on considère qu'il s'agit de celui donné en 1.3.

De 10 à 20% des joueurs du premier tour sont qualifiés pour le deuxième (la proportion exacte est décidée par la ligue dont dépendent les clubs).

3. Deuxième tour du championnat de France - Tour régional

3.1 Objectifs

Ce deuxième tour relève de la responsabilité des ligues, et doit être organisé par elles avant fin avril. Il permet de désigner les qualifiés de chaque ligue pour le troisième tour.

3.2 Joueurs qualifiés

Peuvent participer à ce deuxième tour les licenciés de ces ligues 2k ou plus fort (plus précisément, ayant atteint ou dépassé sur l'échelle le niveau -200 au moins une fois l'année précédant le championnat) et les qualifiés issus du premier tour.

Les joueurs qualifiés d'office pour le troisième tour (voir la section correspondante) peuvent participer. Leur qualification pour le troisième tour n'est alors aucunement affectée par leur résultat au tour régional.

3.3 Déroulement recommandé

Système suisse en n rondes (de préférence $n+1$ rondes pour 2^n joueurs). Si le nombre de joueurs est insuffisant, organiser un round-robin (tous les joueurs se rencontrent).

Les parties se déroulent en au moins 1 heure par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres.

Les joueurs doivent être prévenus à l'avance du système de départage. Par défaut, on considère qu'il s'agit de celui donné en 1.3.

3.4 Qualification pour le troisième tour

Le nombre de joueurs qualifiables lors du tour régional pour le troisième tour est calculé par la formule ci-dessous :

- soit L le nombre de joueurs licenciés de la ligue l'année précédente ;
- soit P le nombre total de participants aux premiers et deuxièmes tours (les qualifiés du premier tour ne sont comptés qu'une fois) ;
- soit D le nombre cumulé de dan des joueurs ayant participé au deuxième tour.

Le nombre de qualifiés pour le troisième tour est alors l'entier le plus proche de

$$N=L/200+P/100+D/10$$

Les joueurs qualifiés sont les N premiers joueurs non qualifiés d'office.

Sous peine de nullité, les classements complets des deuxièmes tours doivent être envoyés au responsable des compétitions de la FFG avant fin avril, accompagnés du nombre et de la liste des joueurs qualifiés.

4. Troisième tour du championnat de France - Open de France

4.1 Objectifs

L'objectif du troisième tour est double. Il sert à désigner le champion de France open et les qualifiés pour le quatrième tour.

4.2 Joueurs qualifiés

Sont qualifiés pour ce tour :

- les joueurs ayant gagné au moins 5 parties sur 7 au troisième tour de l'année précédente ;
- les joueurs ayant atteint ou dépassé 350 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars ;
- les qualifiés issus des tours régionaux ;

- les champions de France jeunes des catégories lycée et collège.

En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un tour régional, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement du deuxième tour de cette ligue.

En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat de France jeune, ou si ce joueur est déjà qualifié par l'une des trois autres conditions, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement de ce championnat de France jeune.

Les autres qualifiés ne sont pas remplacés en cas de désistement.

Afin d'assurer un bon déroulement de la compétition, l'ensemble de ces critères pourra être ajusté en début de saison par le responsable des compétitions afin que le nombre de participants prévisible soit de l'ordre de 30, et ne dépasse pas 40.

4.3 Déroulement

Système suisse en 7 rondes, sur une durée d'environ 3 jours consécutifs .

Les parties se déroulent en 1 h 15 par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres. Le système de départage utilisé est celui donné en 1.3. Le premier joueur du classement est déclaré champion de France open.

5. Tour final du championnat de France

5.1 Objectifs et joueurs qualifiés

Ce tour final sert à décerner le titre de champion de France. Il est réservé aux joueurs de nationalité française.

Sont qualifiés d'office pour ce tour :

- les 2 joueurs de nationalité française les mieux classés au tournoi de Paris ;
- les 2 joueurs de nationalité française les mieux classés au congrès européen ;
- les 4 joueurs de nationalité française les mieux classés au troisième tour.

En cas de désistement d'un joueur, ou si un même joueur remplit plusieurs des conditions ci-dessus, le nombre total de qualifiés est maintenu à 8 en qualifiant les joueurs suivants du classement du troisième tour.

5.2 Déroulement

Système coupe en 3 rondes, sur un week-end. A l'issue de la première ronde, les 4 gagnants continuent vers les demi-finales, les 4 perdants jouent entre eux les matchs de classement des places 5 à 8 par système d'élimination directe. A l'issue de la ronde 2, les deux gagnants jouent la finale, les deux perdants jouent la petite finale pour les places 3 et 4. Le gagnant de la finale sera déclaré champion de France, le perdant de la finale sera déclaré vice-champion de France.

Les parties se déroulent en 1 h 15 par joueur, avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres.

6 Qualification pour les compétitions internationales

6.1 Championnat du monde amateur

Le champion de France participe au championnat du monde amateur de go (WAGC). En cas de désistement, il est remplacé par le joueur suivant au classement du tour final.

6.2 Autres compétitions

Les représentants français pour les autres compétitions internationales sur invitation sont décidés à partir d'un classement par points. Ces points sont attribués lors du troisième tour pour les joueurs de nationalité française, selon le règlement suivant :

- Attribution des points fonction des résultats du 3ème tour :
 - 7 victoires : 100 points
 - 6 victoires : 70 points

5 victoires : 40 points

4 victoires : 10 points

- 70% du total des points restants de l'année précédente (arrondis au dixième) sont ajoutés à ces points de victoire.

- Les joueurs qui n'ont pas repris leur licence fin août ou dont le nombre de points est inférieur à 3 voient leur total ramené à 0.

- Les critères de départage sont, par ordre d'importance décroissante :

Nombre de points

Niveau à l'échelle lors de sa première mise à jour incluant le 3ème tour

- Les joueurs participant à une compétition internationale sur invitation perdent des points selon le barème suivant :

100 points pour une compétition se déroulant en Asie

30 points pour une compétition se déroulant en Europe

- Si le nombre de points ainsi obtenu est négatif, celui-ci est ramené à zéro.